

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
26/04/19

Dossier complet le :
29/04/2019

N° d'enregistrement :
F09319PO150

1. Intitulé du projet

Travaux d'aménagement de protection des crues du torrent du Chagnon à Vars Sainte-Marie (commune de Vars, 05)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BREMOND Max, président

RCS / SIRET

2 | 0 | 0 | 0 | 6 | 7 | 4 | 5 | 2 | 0 | 0 | 0 | 4 | 1

Forme juridique EPCI à fiscalité propre

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (CPE, IOTA, etc.))
10. régularisation cours d'eau	- reprofilage et élargissement lit du torrent sur environ 350 ml cumulés - confortement - reprise des protections de berges sur plus de 200 ml cumulés - pavage du radier de fond du lit (enrochements) + implantation de barrettes béton (environ 160 ml)
21. a) "système d'endiguement"	- reprise et rehausse de digues sur 110 ml - classement de l'aménagement en système d'endiguement

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

le projet d'aménagement de protection des crues du torrent Chagnon prévoit les travaux suivants :

- partie amont du tronçon (200 ml) : élargissement et reprofilage du lit, talutage de berges, reconstruction de la digue en rive droite (reprise des fondations, rehausse et élargissement corps de digue) ;
- partie intermédiaire (90 ml profil P'3 à P'7) : reprise de la digue existante (démolition des gabions existants, rehausse et élargissement digue) ;
- partie aval du projet (150 ml) : élargissement et reprofilage du chenal du torrent, pavage et stabilisation du fond de lit, reprise des protections des berges en rive gauche, reprise des fondations des protections de berges en rive droite, rehausse du mur béton en rive droite ;
- démolition et reprise du pont de la RD902 et de son entonnoir, suivant un gabarit supérieur ; réfection du tracé de confluence entre torrent Chagnon et torrent Chagne pour amélioration du transit des crues.

4.2 Objectifs du projet

Le bourg de village de Vars Sainte-Marie est implanté sur le cône de déjection du torrent du Chagnon, qui conflue dans le torrent du Chagne. Son cône de déjection est soumis à des crues torrentielles d'aléas forts du Chagnon avec d'importants apports solides en crues (plus de 100 000 m³ sur une crue centennale) ; d'importants dégâts ont été occasionnés par le passé lors de la crue exceptionnelle de 1957.

En l'état actuel, le bourg est exposé à des débordements conséquents à compter d'une crue décennale du Chagnon (zonage rouge R5 du PPR communal). L'objectif du projet vise à reprofiler et élargir le lit du torrent, ainsi qu'à conforter et rehausser les ouvrages de protection en mauvais état, sur la traversée du bourg (linéaire environ 350 ml), ce afin de faciliter le transit des crues, le stockage des apports solides associés, et d'assurer un niveau de protection du bourg pour une crue trentennale à minima. Les impacts sur le bourg pour des crues d'aléas supérieurs s'en trouveront par ailleurs réduits, en situation post-projet, mais des débordements pourront néanmoins persister pour de fortes crues type cinquantennale ou centennale, dans le cas critique d'une forte rehausse du lit consécutive à de forts apports solides.

Le projet vise ainsi à réduire fortement les risques de crues torrentielles sur le bourg qui présente de forts enjeux de vulnérabilité (50 résidents exposés aux crues + forte fréquentation touristique + établissements publics + axe routier RD902 menacé...)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux projetés seront réalisés en trois tranches.

première tranche : démolition et reconstruction du pont de la RD902 suivant un gabarit supérieur et des entonnements améliorés (+ remplacement de la passerelle piéton bois adjacente pour portée supérieure), reprise du tracé de confluence des torrents (amélioration transit crues), élargissement, reprofilage et stabilisation du lit sur linéaire de 110 ml (entre profil P'10 et la confluence), reprise en sous oeuvre des protections de berges rive droite et réalisation de protections de berges en rive gauche sur ce linéaire ;

deuxième tranche : élargissement du lit pour restaurer largeur minimale en base de 12 à 22 m, avec retalutage en berge rive gauche ; reprofilage du lit suivant pente régulière de 9,6% ; reconstruction de la digue en rive droite au droit de la déchetterie (entre profils P'4 à P'12 sur 110 ml) en mur poids d'enrochements bétonnés ; reprise en sous oeuvre de la digue plus en aval (profils P'4 à P'10 sur 110 ml) suivant fondation d'enrochements bétonnés ; stabilisation (barrettes béton) + pavage du fond du lit (enrochements secs) plus en aval entre profils P'7 et P'10.

troisième tranche : rehausse béton du mur en rive droite le long du parking (120 ml entre P'7 et P'15) et reprise des protections de berges rive droite plus en amont entre profils p'3 et P'7 (90 ml) via une démolition des gabions en crête et une rehausse d'enrochements bétonnés.

Les travaux s'effectueront en période de basses eaux, principalement à l'automne, et hors période hivernale d'interdiction de travaux en rivière ; les accès au chantier se feront depuis les berges et les chemins existants. Les prescriptions de travaux en rivière seront rigoureusement appliquées afin de prévenir tous risques de pollutions et de transport de matériel et matériaux en cas de crues. Les réseaux existants impactés par les travaux seront précisément repérés ; une déclaration de projet de travaux sera effectuée au préalable.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

la gestion (surveillance courante, post-crue, entretien d'ouvrages) du système d'endiguement renforcé sera à la charge de la collectivité compétente en matière de GEMAPI, soit la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras ;

l'entretien de ce tronçon du torrent Chagnon (boisements de berges, embâcles, maintien du profil objectif du lit...) revient également à la collectivité gemapienne CGGQ, considérant que l'ensemble des parcelles riveraines sera communal lors du démarrage des travaux (acquisitions foncières préalables).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

le projet sera soumis à une demande d'autorisation environnementale (article R181-13 CE) incluant :

- une demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau (seuils rubriques 3.1.2.0; 3.1.4.0; 3.2.6.0) ;
- étude de dangers réalisée conformément à l'arrêté du 07/04/2017 et à son annexe 1 qui en fixe le contenu ;
- déclaration d'intérêt général (DIG)
- déclaration d'utilité publique (DUP) : sous réserves d'un besoin de procédure d'expropriation consécutif à l'échec des acquisitions foncières à l'amiable ;
- déclaration préalable de travaux

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
terrassements (m3) : déblais	34300
évacuation déblais excédentaires	24000
remblais tout venant 0/100	1300
ouvrages (m3) : enrochements bétonnés	6400
enrochements secs appareillés	1400
béton (m3) : vibré de structure / gros béton	550
maçonnerie savoyarde	200
voirie (m2) : reconstitution voirie rive droite et gauche	600
SUPERFICIE (m ²)	9300

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

torrent du Chagnon de l'extrémité
amont de la digue de la déchetterie à
la confluence avec le Chagne, sur le
bourg de Sainte-Marie (commune de
Vars, 05)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 6 ° 41 ' 35 " 89 Lat. 44 ° 35 ' 30 " 7

Point d'arrivée :

Long. 6 ° 41 ' 21 " 3 Lat. 44 ° 35 ' 34 " 4

Communes traversées :

Vars, bourg de sainte-marie

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui Non

1 digue existante de classe C qui sera modifiée en rive droite du chagnon :
- code 050497 (réf. BARDIGUES) "sainte-marie Chagnon" de classe C,
longueur 234m, pop. protégée 66 hab.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR risques naturels de Vars n°2002-199-30 approuvé le 18/07/2002
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	projet dans emprise du site inscrit AC2 "station de Vars et abords de la RN202" par arrêté du 31/12/1946
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
 Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	excédents de 24 000 m3 de matériaux de déblais, évacués du site et valorisés suivant différentes filières de destination.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le milieu aquatique sera perturbé lors des travaux (faune patrimoniale identifiée localement : truite fario). Une pêche de sauvegarde ainsi qu'une reconstitution locale de la ripisylve sur les talus pourront être prévus en phase travaux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet intercepte les terrains attenants en rive gauche, qui présentent un zonage espaces naturels (parcelles domaniales ou pâtures), suivant une superficie de l'ordre de 3000 m ² . Le Projet ne modifie pas l'occupation des sols de ces terrains.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'objectif du projet est de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes aux risques de crues torrentielles : une partie du bourg de Sainte-Marie est implantée sur le cône de déjection du torrent Chagnon et se trouve classé en zone rouge (R5) au PPRN communal, soumis à des aléas torrentiels forts à moyens.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	lors de la phase travaux, la démolition et reconstruction du pont de la RD902 nécessitera de dévier temporairement la circulation sur un pont provisoire type pont Bailey
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>l'évacuation des déblais de matériaux excédentaires s'accompagnera d'une caractérisation préalable de ces sols en conformité avec leur filière de destination.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	les emprises du projet sur les parcelles d'espaces naturels en rive gauche du torrent (élargissement, retalutage) ne génèrent pas de modifications significatives des activités en présence.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

la reprise du pont de la RD902 et les enjeux de desserte routière sont déjà intégrés au projet d'aménagement.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet de travaux est inscrit au programme PAPI complet du Guil comme action de première priorité, au regard des forts enjeux de vulnérabilité en présence face aux crues du Chagnon. Ce projet a reçu l'avis favorable de la commission mixte inondation et a déjà fait l'objet d'une analyse multicritère qui a confirmé sa pertinence.

Compte tenu que ce projet réduit fortement les risques torrentiels (protection trentennale assurée) d'une zone urbaine vulnérable, et que les impacts environnementaux sont très faibles et limités aux milieux aquatiques, ce projet peut, nous semble-t-il, être dispensé d'évaluation environnementale ; la demande d'autorisation environnementale traitera ses incidences et mesures associées.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- avant-projet des travaux d'aménagement de protection des crues du torrent du Chagnon sur le hameau de Sainte-Marie (Vars 05) (RTM05, Juin 2018) - version AVP modifié - annexes graphiques

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Guillestre

le,

26 AVR. 2019

Signature



Pour le Président et par délégation le
Vice - Président

Christian LAURENS

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus